

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
1 – 2022 / N° 8**

SEANCE du 08 FEVRIER 2022

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES : Contre : 0 Pour : 14 Abstention : 0
Date de la convocation : 28.01.2022

L'an deux mil vingt-deux et le huit février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, REBOUL Grégory, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, VIAL Anne-Claire, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, MANENT Corinne.

Absent excusé : GUILLEMINOT Jean- Pierre

Objet : Acquisition d'un ordinateur portable

Le bureau informe l'assemblée de la nécessité d'acquérir un ordinateur portable pour les élus qui permettrait lors de Conseil municipal ou de réunion de visualiser des documents sur le vidéo projecteur. Il propose d'accepter la proposition de la société TOPOCAD pour un montant de 661.50 € HT.

Le Conseil municipal à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le devis à la société TOPOCAD d'un montant de 661.50 € HT.

- **DIT** que cette dépense sera prévue au Budget Principal 2022 article 2183.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 10.02.2022

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 17.02.2022
Et de la réception en Préfecture le 17.02.2022

Le Maire